

Service émetteur :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 13/02/2025

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice
MAISON DE RETRAITE NOTRE DAME
30 RUE DE KERGUS
22310 PLESTIN LES GREVES

Objet : Contrôle sur pièces de la MAISON DE RETRAITE NOTRE DAME

P. J. : 1 tableau
Modèle plan d'actions

Lettre adressée par mail avec accusé de réception

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 26 décembre 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous n'avez pas formulé d'observations sur les prescriptions envisagées à l'issue du contrôle sur pièces de la MAISON DE RETRAITE NOTRE DAME réalisé au mois de décembre 2024 .

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD, est maintenu en «Moyen».

Je maintiens donc les prescriptions inscrites dans le tableau ci-joint, afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à suivre l'ensemble des recommandations listées dans le tableau.

S'agissant des **prescriptions**, je vous demande d'établir un plan d'actions pour leur mise en œuvre et de le renvoyer à la Délégation départementale des Côtes-d'Armor au 12 rue de Paimpont 22025 SAINT-BRIEUC, en utilisant le modèle ci-joint, dans un délai de 90 jours à compter de la réception du présent courrier.

Je vous demande également de retourner à la **Délégation départementale des Côtes-d'Armor au 12 rue de Paimpont 22025 SAINT-BRIEUC**, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinées à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex

Tél : 02.90.08.80.00

www.ars.bretagne.sante.fr

